



Réunion du 12 janvier 1999
(20h45)

Conventions adhésives le 1.01.1999

Étaient présents: MMrs Tomellier, Baral, Belliot, Gami, Fortin, Thomas, Normand, Le Denancé, Lebiton, Mme Breuer, M. Comatès
Absents excusés: ~~Mme Breuer~~, Mmes Fontraud, Loupel, Lengria

Travaux à inscrire en dotation globale d'équipement (D.G.E.)

Les travaux de rechargement de la voie communale 2010 de la trévanerie et du chemin rural de la courtoisère pour un montant TTC de 243.605,97 F. La D.G.E. opérée serait de 40.399,00 F, soit un autofinancement de 203.206,97 F. Étant donné qu'il faut attendre l'accord de subvention pour lancer les appels d'offre, il est décidé de ne pas inscrire le programme d'aménagement de la suite route de Coutraun en D.G.E.

Contrat de travail de M. Jean-Christophe CHERBEAU.

Le contrat de travail de M. Chervreau se termine le 31.01.1999 celui-ci ne sera pas renouvelé. M. Chervreau ayant fait savoir dans un premier temps, qu'il ne souhaitait pas son renouvellement.

Il est donc décidé d'augmenter les heures du poste de travail actuellement occupé par M. Fabrice ROBERT, afin de faire un emploi à temps complet.

Par ailleurs, il est envisagé la création d'un emploi d'auxiliaire à temps partiel à raison de 2 jours par semaine, pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

3. POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX EN COURS OU A REALISER

- Effacement des réseaux : les travaux vont commencer dans quelques semaines
- Couverture du musée des Moteurs et des Vieux Outils : le couvreur a été chargé de passer faire l'entretien nécessaire
- Desserte de la parcelle BOUJU-VALENTIN : des nouveaux devis seront demandés - l'accord de principe est toutefois donné.

4. DECHETS - FINANCEMENT DU SERVICE P.A.V (Points d'apports volontaires)

La participation de la commune pour les sites de points d'apports volontaires s'élève à 18 521,70 F. Actuellement la commune prend en charge la totalité des frais de collecte d'ordures ménagères - soit environ 120 000 F par an.

Afin de ne pas grever davantage le budget de la section de fonctionnement le Conseil Municipal a chargé M. le Maire d'étudier les différentes solutions possibles pour le paiement de cette charge supplémentaire par les habitants de la commune.

Les frais pour les futures déchetteries seront recouverts par le biais des impôts directs du SIVM - pour Lignéres-Orgères cela représente une somme de 110 393,00 F.

5. PROPOSITION D'UN BLASON POUR LA COMMUNE DE LIGNIERES-ORGÈRES

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal une esquisse de blason pour la commune de Lignières-Orgères. Le Conseil se prononcera lors d'une prochaine réunion.

6. DIVERS

- Un subdivisionnaire – M. **Joël DEBROIZE** a été nommé pour les subdivisions de l'équipement de Pré-En-Pail et Villaines La Juhel.
- Les exploitants agricoles de la commune et les exploitants hors commune ayant des terres sur Lignières-Orgères ont été destinataires d'un courrier pour l'état des routes, chemins, bas-côtés et fossés.

